

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lanchantin, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 28 octobre 2024

Date d'affichage : 18 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Délib. n°2024-067 : Rénovation énergétique des écoles - approbation du marché de maîtrise d'œuvre

1) Besoins à satisfaire

La consultation a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des écoles de Condé-sur-Vire dont l'enveloppe financière des travaux est évaluée à 2 250 000 € HT.

La prestation demandée comprend deux tranches :

Tranche ferme

▪ **Ecole élémentaire :**

→ mission de base (DIAG, ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, VISA, DET, AOR) + mission OPC

▪ **Ecole maternelle :**

→ mission d'étude (DIAG, ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT)

Tranche optionnelle

▪ **Ecole maternelle :**

→ fin de la mission d'étude (VISA, DET, AOR) + mission OPC

La consultation ne fait l'objet d'aucun allotissement, ni de variante.

2) Mode de passation du marché

Procédure choisie : procédure adaptée **restreinte** (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique)

La consultation s'est déroulée en deux temps :

▪ **1^{ère} phase :**

- appel à candidatures (dossier administratif et références à fournir)
- sélection de 3 candidats par le jury (finalement 4 candidats ont été sélectionnés)

▪ **2^{ème} phase :**

- remise des offres par les 4 candidats (proposition de rémunération et mémoire explicatif)
- auditions par le jury
- analyse des offres et choix du lauréat par le jury

Le jury était composé de 7 personnes : 6 élus municipaux et 1 agent administratif (DGS)

Critères de sélection des candidatures (1^{ère} phase) :

1. Références produites (80 %)
2. Pertinence de l'équipe et des moyens matériels affectés au projet (20 %)

Critères de jugement des offres (2^{nde} phase) :

1. Forfait de rémunération (70 %)
2. Compréhension des attentes et intérêt pour le projet (30 %)

Publicité légale :

- La Manche Libre (50) : avis envoyé le 14/06/2024 et paru le 22/06/2024
- Profil acheteur : www.e-marchespublics.com

Date limite de réception des candidatures (1^{ère} phase) : 11/07/2024 à 12h00

Date limite de réception des offres (2^{nde} phase) : 25/09/2024 à 12h00

Nombre de plis déposés : 16

Choix du jury : **DEAR** (Rennes) pour **191 368,25 € HT** au total (tranche ferme + tranche optionnelle).

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des écoles avec le cabinet DEAR d'un montant de 191 368,25 € HT (tranche optionnelle incluse) ;**
- **Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.**

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

